

Certains critiques prédisent des pertes massives d'emplois à la suite de la signature de cet accord.

En tant que ministre fédéral, bien entendu, je m'inquiète toujours des répercussions sur l'emploi, que pourraient avoir éventuellement des initiatives gouvernementales, mais il faut reconnaître certaines choses. Tout d'abord, la situation dans le secteur forestier a toujours été cyclique; les bonnes années sont suivies de mauvaises, et ainsi de suite. En outre, comme le tarif sur les bardeaux l'a montré, les répercussions d'un tarif ou d'un droit sont difficiles à prédire. Les néo-démocrates prétendaient que des milliers de personnes seraient licenciées et que la terreur règnerait dans ce secteur. Or, en fait, l'industrie subit les répercussions de ce tarif, mais on est loin de la catastrophe prédite par le NPD.

Je pourrais également ajouter que dans sa lettre, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a affirmé clairement ceci, en ce qui a trait à la perte d'emplois; voici:

La seconde hypothèse veut que les scieries canadiennes seront incapables d'être compétitives à cause du fardeau supplémentaire imposé par ce droit de 15 p. 100. Nous déplorons le fait que certaines scieries disparaîtront et que des emplois seront supprimés.

A l'instar du gouvernement, bien entendu. Le syndicat ajoute:

Il ne faut cependant pas supposer que ces scieries canadiennes disparaîtront en grand nombre.

Dans sa lettre, le syndicat présente des arguments bien pesés pour expliquer cette affirmation.

Que faisons-nous à partir de là? La semaine dernière, mon collègue, le très compétent ministre d'État aux Forêts et aux Mines (M. Merrithew), et moi-même, avons examiné l'accord avec les ministres provinciaux compétents et créé un groupe de travail fédéral-provincial, afin d'examiner tous les aspects de la mise en oeuvre de cet accord. Un sous-groupe de ministres des Forêts, dirigé par l'honorable Len Simms, de Terre-Neuve, étudiera la question des mesures de remplacement. Nous travaillerons de concert, afin de nous assurer de résoudre les problèmes qui affligent l'industrie.

Avant de terminer, je voudrais me pencher sur certaines questions connexes qui ont été soulevées aujourd'hui dans le cadre du débat ou dans les journaux. Tout d'abord, un de nos collègues du Nouveau-Brunswick s'inquiète des répercussions de l'accord sur sa province. Je voudrais lui signaler que dans le cas de sa province le gouvernement fédéral a maintenu l'exemption de 92 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre, prévue dans la décision préliminaire. En vertu de cette dernière, 20 entreprises avaient obtenu une exemption, et 92 p. 100 des exportations du Nouveau-Brunswick étaient donc protégées. Lors des négociations et des étapes finales, les États-Unis menaçaient de supprimer ces exemptions ce qui aurait compromis l'industrie du Nouveau-Brunswick. Nous nous sommes portés à la défense de cette province et nous avons maintenu l'exemption.

Dans la lettre dite de Dennison, où ils ne cherchent qu'à se justifier, les États-Unis ont en fait exposé aux producteurs de bois d'oeuvre tous les points sur lesquels ils ne pourraient pas gagner lors des négociations. Cette lettre n'a pas de statut officiel au Canada, et le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) la brandit comme s'il s'agissait d'un document légal. Il sait pourtant que le négociateur pour la partie américaine lui a déclaré que cette lettre s'adressait aux Américains

et qu'elle ne faisait pas autorité. C'est le négociateur américain qui le lui a dit personnellement à Washington la semaine dernière. Sachant cela, et s'étant fait dire qu'elle n'a rien d'officiel en ce qui concerne le Canada, il cherche à attribuer une certaine légalité à ce document, induisant ainsi la population en erreur.

Les néo-démocrates ont laissé entendre, par mégarde je l'espère, que la taxe à l'exportation s'appliquerait à la valeur ajoutée des produits fabriqués. Ce n'est pas exact. Nous avons négocié très serré.

M. Blackburn (Brant): J'ai vérifié il y a une demi-heure.

Mlle Carney: Le député prétend l'avoir vérifié. Il ne nous a pas consultés.

M. Blackburn (Brant): Il y a une demi-heure.

Mlle Carney: Il n'a pas vérifié auprès du gouvernement du Canada, car nous nous sommes entendus pour que la taxe ne s'applique qu'à la matière première, le bois même, et non pas à la valeur ajoutée.

M. Blackburn (Brant): Téléphonnez à vos gens à London, en Ontario.

Mlle Carney: Je renvoie le député à l'accord. C'était l'avant-dernier article dont nous avons traité. Cela aussi vaut mieux qu'un droit compensateur qui aurait été appliqué au produit fini, comme le laissait entendre le Nouveau parti démocratique.

Sur le plan des emplois, je tiens à faire remarquer que les députés néo-démocrates ont accompagné le groupe de travail un peu partout dans le pays et, comme en ont fait part les journaux, ils n'ont pas réussi à trouver de victimes de licenciements directement imputables à la taxe à l'exportation; et c'est ainsi que les choses doivent se passer. Certaines usines connaissent en ce moment une période de marasme cyclique et l'emploi est fonction des besoins du marché.

On a laissé entendre pendant ces négociations, et je termine là-dessus, monsieur le Président, que cet accord risquait de nuire au secteur au point de le paralyser. Après avoir entendu certaines de ces déclarations, j'ai cru que les gens sauteraient par la fenêtre et que le secteur forestier subirait d'affreux revirements. Il convient de signaler que la situation sur marché donne à entendre tout autre chose. La valeur des actions de ces compagnies a considérablement augmenté depuis la conclusion de cet accord.

Le président de MacMillan-Bloedel a déclaré que cette entente nous paralyserait et qu'elle entraînerait la mise à pied de milliers de personnes. Pourtant, le prix des actions de sa société se chiffrait à 41 \$ et sept huitièmes le 29 décembre, tandis qu'il atteignait 49,50 \$ le 18 janvier, soit une hausse de 21 p. 100, ce qui n'est pas mal. Je connais ce titre. Il n'a probablement jamais tant augmenté en si peu de temps.